

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°52 du 10 décembre 2010

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°2

INSTRUCTION N° 0-53374-2010/DEF/EMM/ROJ

modifiant l'instruction n° 31/DEF/EMM/PL/ORA du 16 juin 2005 relative à l'organisation de la force maritime des fusiliers marins et commandos.

Du 23 novembre 2010

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : bureau « réformes, organisation et affaires juridiques ».

INSTRUCTION N° 0-53374-2010/DEF/EMM/ROJ modifiant l'instruction n° 31/DEF/EMM/PL/ORA du 16 juin 2005 relative à l'organisation de la force maritime des fusiliers marins et commandos.

Du 23 novembre 2010

NOR D E F B 1 0 5 2 7 1 1 J

Précédent Modificatif :

Instruction n° 0-36766-2008/DEF/EMM/ORJ du 17 septembre 2008 (BOC N° 39 du 17 octobre 2008, texte 22.).

Texte modifié :

Instruction n° 31/DEF/EMM/PL/ORA du 16 juin 2005 (BOC, 2005, p. 4409. ; BOEM 113.5) modifiée.

Référence de publication : BOC N°52 du 10 décembre 2010, texte 2.

L'instruction n° 31/DEF/EMM/PL/ORA du 16 juin 2005 est modifiée comme suit :

Remplacer le point 2. par le point suivant :

« 2. COMPOSITION.

La FORFUSCO est composée par :

- les commandos marine « Jaubert », « de Penfentenyo », « de Montfort », « Trépel », « Hubert » et « Kieffer » ;
- les groupements de fusiliers marins (GFM) de Brest et Toulon et les compagnies de fusiliers marins (CIFUSIL) de Cherbourg, France Sud, l'Île Longue, Lann-Bihoué, Nîmes-Garons, Rosnay, Sainte-Assise et de Lanvéoc-Poulmic à compter du 1^{er} septembre 2011 ;
- la base des fusiliers marins et des commandos (BASEFUSCO) ;
- la formation « missions extérieures » (MISSEXT) [réf. b)]. ».

Pour le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le commissaire général de 1^{re} classe,
sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,*

Hubert SCIORELLA.